



## Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

# SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SÉCURITAIRE

**L'Île-Perrot, 18 avril 2019 – Contrairement à ce qui a pu être dit, le Service de sécurité incendie de L'Île-Perrot répond aux exigences du Schéma de couverture de risques de la MRC Vaudreuil-Soulanges. Aussi, les populations desservies sont assurées d'un service de qualité, qui protège leur sécurité.**

D'autre part, si la caserne de la Ville de L'Île-Perrot est effectivement vieillissante, elle demeure parfaitement apte à répondre aux besoins actuels. Aucun avis de non-conformité n'a été émis à son encontre et la santé et sécurité des pompiers demeurent toujours prioritaires pour la municipalité. De plus, contrairement à ce qui a pu être annoncé, aucun expert n'a fait de demande afin de visiter le bâtiment pour en faire une évaluation pertinente.

### Évaluation

Le maire, Pierre Séguin, indique que « nous sommes conscients que les besoins et exigences sont en hausses. C'est pourquoi nous voulons étudier toutes les options qui pourraient répondre à cette évolution normale. Est-ce que ce pourrait être avec de la garde interne de jour; ou un partage de responsabilités avec des partenaires; ou une nouvelle caserne, ou encore un peu de tout cela? C'est que nous voulons examiner. Nous devons travailler dans l'intérêt de nos citoyens, en leur offrant toujours le meilleur service et la plus grande sécurité tout en considérant la capacité de payer de la Ville ». De fait, tout comme de très nombreuses municipalités au Québec et ailleurs en Amérique du nord, L'Île-Perrot fait face à d'importants défis de rénovation de ses infrastructures. Les différents programmes des gouvernements de Québec et Ottawa témoignent de ces enjeux qui, malgré cela, demeurent très coûteux.

### Responsabilités

La caserne incendie est la propriété et sous la gouverne de la municipalité de L'Île-Perrot. Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (NDIP) en est la cliente jusqu'en 2021. « On comprendra que, dans le contexte actuel, on ne pourrait pas accepter de démolir notre caserne pour en construire une nouvelle dans une autre municipalité. Ce serait un non-sens de passer de propriétaire à client, avec des pertes financières en plus. C'est ce que nous voulions exprimer lorsqu'il a été question de la fusion. Dans une même ville, le partage des responsabilités et exigences est clairement différent. Ce n'est pas une question de négociation, c'est une question de gouvernance responsable. Cela dit, nous veillerons à honorer avec vigilance notre engagement envers notre cliente qu'est la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot » précise le maire Séguin.

### Ouverture

Enfin, il est intéressant de souligner que l'ensemble des intervenants, incluant la mairesse de NDIP, cliente du service de sécurité incendie de L'Île-Perrot, sont satisfaits du travail de ce service et des pompiers. « Nous serons toujours ouverts à la discussion pour trouver les meilleures solutions possibles pour l'ensemble de nos citoyens » conclut le maire Séguin.